

Mme Papon-Fournier Laurence

Mme Yaël Braun-Pivet  
Présidente de l'Assemblée Nationale

le 12 décembre 2022

Objet : Prise en compte des victimes et familles de victimes.

PJ : Mon premier courrier aux 577 députés « A la mémoire de mon fils ».

Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,

En date du 22 février 2022, j'ai adressé un courrier à Mme Brigitte Macron, à Mr Richard Ferrand, au député de ma circonscription, Mr Florent Boudié ainsi qu'aux 577 députés de l'assemblée nationale pour les alerter sur le drame que nous traversons. Vous trouverez ce premier courrier en pièce jointe.

Mon fils **Anthony** est décédé prématurément le 18 janvier 2022, à l'âge de 30 ans, sur la rocade bordelaise, dans un accident de la route, provoqué par un délinquant multirécidiviste sous l'emprise de stupéfiants, de protoxyde d'azote et circulant à vive allure.

Ce délinquant routier multirécidiviste, qui a mis en danger de façon délibérée la vie de mon fils, s'est rendu coupable **d'un assassinat**. J'emploie volontairement le terme assassinat qui consiste à commettre un homicide avec préméditation. Cet individu ayant été plusieurs fois interpellé pour des faits de vitesses excessives et de conduite sous l'emprise de stupéfiants, ne pouvait pas ignorer que tout ou tard son comportement serait fatal à quelqu'un. C'est en cela que, selon moi, la préméditation est caractérisée.

Lors de mon premier courrier, je faisais part de notre souffrance et de notre douleur face à l'attente interminable qui nous a été imposée avant de voir notre fils Anthony et face aux démarches administratives. Mais, j'étais loin d'imaginer que ce chemin serait aussi laborieux et humiliant.

Je peux vous citer quelques exemples, **non exhaustifs**, pour que vous puissiez vous rendre compte du parcours invraisemblable auquel nous avons été soumis en tant que famille de victime :

➤ La mutuelle d'Anthony, pourtant informée de son décès, **lui** a adressé, **à son nom**, une lettre **recommandée AR**, le menaçant de résilier son contrat, s'il ne réglait pas ses cotisations.

➤ Cette même mutuelle, bien qu'ayant reconnu son erreur et nous ayant remboursé un trop perçu des cotisations, n'a pas hésité à prélever sur notre compte bancaire, sans autorisation, de nouvelles cotisations non justifiées.

➤ Nous venons de recevoir un **courrier**, toujours adressé à Anthony, émanant d'un organisme de recouvrement contentieux, mandaté par cette même mutuelle, pour défaut de paiement de cotisations postérieures au décès d'Anthony.

➤ Il a fallu trois mois et demi à la banque gestionnaire des comptes d'Anthony pour restituer son capital. Pour obtenir le versement, nous avons dû les harceler.